

ARRETE N° 163/2023/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de Livarot, commune historique de Livarot-Pays d'Auge,

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

VU le Nouveau Code des Communes et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU les articles R 411-8 du Code de la Route,

VU le code de la voirie routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de Monsieur LINANT Sébastien (entreprise Seb peinture) qui se trouve sur la commune de Montviette 14140.

CONSIDERANT LA DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE RENOVATION DE FACADE AU 22 RUE MARCEL GAMBIER DEVANT LA BOUTIQUE L'ESPRIT COIFFURE A LIVAROT 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE

CONSIDERANT QU'IL Y EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CETTE OCCUPATION ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur LINANT Sébastien (entreprise Seb peinture) est autorisé à occuper le domaine devant le 22 rue Marcel Gambier à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge du **Mercredi 6 Septembre 2023 au Vendredi 29 Septembre 2023** dans le cadre de la rénovation de façade de la boutique l'esprit coiffure.

ARTICLE 2 : Monsieur LINANT Sébastien s'engage à laisser la libre circulation aux piétons sur le trottoir en toute sécurité.

ARTICLE 3 : Les dispositions visées au précédent article seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

ARTICLE 4: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

- ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie,
 - Monsieur le Chef de Police Municipale,
 - Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE
Le 31 Août 2023.
Le Maire Déléguée de LIVAROT,
Vanessa BONHOMME

